

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRIVE LE  
15 MARS 2021

→ **OBJET** : demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement et l'extension de la carrière de sables industriels

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : lieux-dits « Le Bois de Fourches », « La Sablière » et « La Petite Vallée » sur la commune de Hanches et au lieu-dit « Le Chemin Perdu » sur la commune de Maintenon

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ SIBELCO France (Siège social : 8 avenue de l'Arche – ZAC Danton -Immeuble Le Colisée – Bât.C – 92419 COURBEVOIE)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de M. Eric MÉRIGAUD – responsable du site – Tél. 01.64.28.01.17. Mail : [eric.merigaud@sibelco.com](mailto:eric.merigaud@sibelco.com) et Mme Laurence VOUILLOT – responsable développement durable - Société SIBELCO France – Tél. 01.53.76.82.19. Mail : [laurence.vouillot@sibelco.com](mailto:laurence.vouillot@sibelco.com)

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours, du mardi 6 avril 2021 à 9h30 au vendredi 7 mai 2021 à 17h30

→ **LES DOSSIERS** comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont déposés en mairies de HANCHES (siège de l'enquête) et MAINTENON où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres et sur son site internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Michel BACCARD, ingénieur EDF-GDF, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de **Hanches** et **Maintenon**, aux dates, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEU
Mardi 6 avril 2021	9H30 à 11H30	Mairie de Hanches 30, rue de la Barre
Vendredi 7 mai 2021	15H30 à 17H30	
Vendredi 16 avril 2021	14H00 à 16H00	Mairie de Maintenon 7, place Aristide Briand
Jeudi 29 avril 2021	15H30 à 17H30	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papiers ouverts à cet effet en mairies de HANCHES et MAINTENON, accessibles aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de HANCHES,
- à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

Les mesures sanitaires liées au covid 19 mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées dans les deux mairies. Le public devra obligatoirement porter un masque et se munir d'un stylo s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de Hanches et Maintenon (communes d'implantation du projet), Epernon, Gas, Houx, Mévoisins, Saint Martin-de-Nigelles, Villiers-le-Morhier et Yermenonville (communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, situées dans le périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.